



Conseil national des missions locales



pôle emploi

## **Un nouvel accord de partenariat renforcé entre Pôle emploi et les missions locales**

Paris, le 26 janvier 2010

Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, Christian Charpy, directeur général de Pôle emploi et Bernard Perrut, Président du Conseil national des missions locales (CNML), ont signé ce matin l'accord renouvelant la coopération entre l'Etat, Pôle emploi et le Conseil national des missions locales.

### **Un accord pour 5 ans qui marque une nouvelle étape dans la synergie de l'offre de service de Pôle emploi et du réseau des missions locales**

Ce texte s'appuie sur le partenariat engagé par les deux réseaux depuis 2001, au service de l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi. Il offre de nouvelles et ambitieuses perspectives d'action.

Les signataires s'engagent à relever le défi de l'insertion professionnelle des jeunes dans les territoires et à renforcer la logique de complémentarité de leurs offres de service.

Il est proposé de formaliser un cadre d'intervention adapté aux trois niveaux du territoire : local, régional et national. Un accent particulier est aussi mis sur le développement d'une stratégie régionale de partenariat renforcé, à travers la négociation d'une convention régionale, fondée sur un diagnostic partagé.

Les employeurs, les jeunes et les partenaires sont les principaux cœurs de cible. Les deux acteurs travailleront sur la synergie de l'accès aux offres d'emploi pour les jeunes, sur l'articulation entre les missions locales et les plates-formes de vocation, l'articulation avec les mesures pour l'emploi des jeunes et particulièrement les jeunes en ZUS, la lutte contre les discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes...

### **A travers une démarche de progrès à 5 ans (2010-2014), déployer ce partenariat jusqu'aux initiatives locales pour l'emploi des jeunes**

Ce nouvel accord offre un cadre pour renforcer la coordination des politiques territoriales et pour tirer partie des synergies entre deux opérateurs du service public de l'emploi : en capitalisant sur les actions communes, d'envisager la construction de plans d'actions menés ensemble. Il s'agit de permettre à des jeunes demandeurs d'emploi de cumuler un accompagnement mis en œuvre par les missions locales pour le compte de Pôle emploi et des prestations de Pôle emploi afin d'avoir accès à un meilleur service. 150 000 jeunes seront suivis pour l'année 2010.